

Questions au Feuilleton

LA LOI SUR LES PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES
Question n° 1961—**M. Lawrence:**

1. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, combien de personnes au rang de a) sous-ministre, b) sous-ministre adjoint, c) sous-ministre associé, d) chef de service administratif d'une société de la Couronne ou d'un organisme ou d'un bureau auxiliaire, e) ambassadeur ou haut commissaire ayant démissionné de la Fonction publique y sont admissibles?

2. Combien de personnes occupant un poste équivalent aux postes énumérés dans la partie 1 ont démissionné de la Fonction publique et sont devenus admissibles, aux termes de la Loi?

3. a) Dans chaque cas, quel est leur nom, b) quand ont-ils pris leur retraite, c) quel poste ont-ils occupé avant leur retraite, d) lesquels ont été réengagés ou retenus autrement par le gouvernement, une société de la Couronne ou un organisme, directement ou indirectement, comme conseiller, à contrat ou selon une entente financière analogue?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Nous n'avons pas en main les renseignements demandés. On compte 93 000 bénéficiaires de prestations de retraite supplémentaire (tous les fonctionnaires fédéraux y ont droit). Pour en établir une liste principale, il faudrait consulter tous les ministères, organismes et sociétés de la Couronne. Ceux-ci devraient ensuite établir la liste de leurs employés qui occupaient un des postes énumérés aux parties 1 et 2 de la question et qui ont pris leur retraite depuis l'entrée en vigueur de la loi, en avril 1970. Il faudrait aussi faire une vérification manuelle des dossiers du personnel, dont certains ont été détruits après deux ans. Une fois ces données recueillies, il faudrait programmer notre ordinateur pour qu'il les compare avec la liste principale que nous ont fournies les ministères, organismes et société de la Couronne pour vérifier si ces bénéficiaires ont été réengagés sous contrat. Tout cela nécessiterait le long et dispendieux examen d'innombrables dossiers des ministères, organismes et sociétés de la Couronne. Le coût, en termes de main-d'œuvre et de temps, en serait à la fois exorbitant et prohibitif.

L'ÉTUDE SUR L'EXPLOITATION DE L'ÉNERGIE MARÉMOTRICE DE LA BAIE DE FUNDY

Question n° 2418—**M. Howie:**

Le gouvernement a-t-il annoncé l'intention d'inclure, au second stade de l'étude sur l'exploitation de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy, une étude de ses effets sur l'environnement et, dans l'affirmative, a-t-il l'intention de donner au public la possibilité de présenter des exposés sur cette étude et, le cas échéant, cette méthode sera-t-elle adoptée pour les futures études sur l'environnement?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Le Bureau des études marémotrices de la baie de Fundy a soumis ce projet à la Commission des évaluations environnementales. Celle-ci transmettra au Bureau des études des directives concernant la préparation d'un énoncé des incidences environnementales, tâche qui constituera une partie de la deuxième phase de l'étude sur l'exploitation de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy. Parallèlement à l'appréciation de la Commission, des audiences publiques officielles seront convoquées dans les collectivités des Maritimes, dans le but de recueillir les vues de tous les intéressés. Le rapport de la Commission tiendra compte de tous les mémoires présentés à ce moment. La participation du public fait parti intégrante du processus de fonctionnement de la Commission; elle s'exerce

[M. Kaplan.]

pour tous les projets actuellement en cours d'évaluation en vertu du Processus d'évaluation et de révision environnementales du gouvernement fédéral.

LES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Question n° 2480—**M. Fairweather:**

1. Quel pourcentage de femmes au travail a) subviennent à leurs propres besoins, b) sont chef de famille?

2. Quel pourcentage du revenu moyen des hommes celui des femmes représente-t-il?

3. Il y a vingt ans, quel pourcentage du revenu moyen des hommes celui des femmes représentait-il?

4. Combien de femmes font partie de la population active?

5. Quel pourcentage de la population active totale les femmes représentent-elles?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: 1. a) Le pourcentage des femmes actives seules qui subviennent à leurs propres besoins est de 20 p. 100. Cela comprend toutes les femmes occupées, celles qui sont en chômage mais qui cherchent un emploi et celles qui sont en congédiement temporaire. L'expression «femmes seules qui subviennent à leurs propres besoins» désigne toutes les femmes hors «famille de recensement». Ces femmes peuvent ou non vivre seules. b) Le pourcentage des femmes actives chefs de famille est de 5.3 p. 100.

2. En 1974, le revenu moyen des femmes actives représentait 50.1 p. 100 de celui des hommes.

3. Au recensement de 1961, le revenu moyen des femmes représentait 41.3 p. 100 de celui des hommes. Il n'y avait pas de question sur le revenu dans le recensement de 1956.

4. En 1976, il y avait en moyenne 3,859,000 femmes actives.

5. Les femmes représentaient en moyenne 37.4 p. 100 de la population active en 1976.

Famille de recensement: Un époux et une épouse avec ou sans enfants ou un parent avec un ou plusieurs enfants non-mariés (quel que soit l'âge).

[Français]

LES IMPORTATIONS ET LES EXPORTATIONS DE MEUBLES

Question n° 2648—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Au cours des années financières a) 1975-1976, b) 1976-1977, le Canada a-t-il importé des meubles et, dans l'affirmative, (i) pour quelle valeur (ii) de quels pays (iii) quelle valeur procentuelle représentent les importations de chaque pays?

2. Au cours de ces mêmes périodes de temps, le Canada a-t-il exporté des meubles et, dans l'affirmative, pour quelle valeur a) totale, b) dans chaque province?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada déclare ce qui suit: 1. Les statistiques sur les importations de meubles pendant les années financières 1975-76 et 1976-77, figurant au tableau n° 1 ci-joint, en indiquent la valeur et la répartition procentuelle par pays.

2. Les exportations canadiennes de meubles pendant la même période sont réparties par province de chargement au tableau n° 2.